

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 67 (1938)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Les devoirs à domicile

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'Estavayer-le-Lac, le Comité constate que les travaux écrits du dimanche constituent une entrave au développement de la vie de famille. Il rappellera, dans le *Bulletin*, les conclusions du rapport général qui avait été établi sur ce sujet (pages 41 et suivantes).

**5. Propositions individuelles.** — En fin de séance, le Comité a pris en considération différentes propositions individuelles que nous résumons comme suit :

a) Une personne autorisée publiera périodiquement dans le *Bulletin* la liste des ouvrages d'actualité utiles à connaître pour un enseignement fructueux, surtout dans les cours complémentaires.

b) Après chaque séance, le Comité fera publier dans notre organe un résumé des principales questions discutées et des décisions intervenues.

c) Deux membres du Comité ont été chargés de suivre attentivement le mouvement actuel d'instruction militaire préparatoire, afin que nous puissions prendre à temps voulu les décisions qui s'imposeront.

d) Un Comité restreint est chargé de présenter pour notre prochaine séance différentes propositions, de la discussion desquelles jaillira la question à mettre à l'étude pour l'Assemblée générale de 1939 à Châtel-St-Denis.

---

## Les devoirs à domicile

---

Cette question a été débattue au sein du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, lors de sa dernière séance, le jeudi 23 décembre dernier. Nous résumons ici l'échange d'idées qui eut lieu à cette occasion.

Nous rappelons que le problème des devoirs à domicile a été fort bien exposé, en 1931, dans le rapport de la réunion cantonale d'Estavayer. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Presque tous les éducateurs sont convaincus de la nécessité des tâches à domicile. Il y a deux manières d'envisager ce problème. L'une consiste à regarder cette question comme isolée, sans tenir compte des circonstances et des relations qu'elle pourrait avoir avec le vaste ensemble des expériences pédagogiques. L'autre considère les travaux à domicile comme faisant partie du problème général de la formation de l'esprit et du caractère. C'est ce dernier point de vue qui a prévalu à la séance du Comité de la Société d'éducation.

Les devoirs à domicile sont un trait d'union nécessaire entre l'école et la famille. Le père, la mère, le grand frère ou la grande sœur ont souvent contribué aux devoirs. Ceux-ci, il est vrai, ne sont pas toujours l'œuvre de l'élève. Mais, même dans ce cas, les devoirs

ont été le moyen d'intéresser toute la famille à l'école. Ne faut-il pas s'en féliciter ? Si l'enfant, en rentrant de classe, déclare qu'il n'a pas de devoirs, le contact ne s'établit plus. On peut même aller plus loin en disant que les tâches à la maison sont nécessaires pour que la famille assume sa part de responsabilité dans l'instruction des enfants. Les parents ont trop souvent la tendance à se décharger entièrement de ce soin sur l'école. Il y a plus encore : l'élcolier doit aussi prendre lui-même sa part de responsabilité, c'est-à-dire qu'il doit faire l'apprentissage du travail personnel. Bien comprises, judicieusement dosées, préparées avec soin, les tâches à domicile peuvent certainement aider et faciliter cet apprentissage. Ce n'est pas seulement d'instruction qu'il s'agit, nous touchons à quelque chose de plus précieux, à la formation du caractère. Nos élèves ont peur de l'effort ; ils ne comprennent pas encore la valeur du travail scolaire ou des exercices qu'ils ont à faire. Petit à petit, amenons-les à la pratique constante de l'effort ; la vie n'est pas faite d'héroïsmes d'éclat, mais elle est tissée d'humbles actes quotidiens dont la valeur dépend du courage avec lequel on les accomplit.

Ce n'est peut-être pas la bonne volonté qui manque le plus, mais la *volonté toute seule*. La première condition du progrès en classe, c'est la volonté active de l'élève et l'un des plus sûrs moyens de l'exercer, c'est le travail personnel, fait à domicile, sans le concours du maître.

Une question qui a été aussi discutée est celle-ci : Faut-il donner chaque jour des devoirs à la maison ? Ici, les avis divergent. Il faut cependant admettre que la régularité d'une tâche quotidienne est une force que l'on aurait tort de négliger, car elle crée l'habitude. Il ne doit rien y avoir de trop rigide dans cette affaire. Ainsi, on pourrait supprimer ou diminuer considérablement les devoirs pour le lundi. Les travaux à domicile trop longs gênent la vie familiale le dimanche ou les jours de fêtes. Les devoirs peuvent être répartis sur les autres jours de la semaine. Tout cela nous paraît plein de bon sens et mérite l'attention de nos collègues.

E. C.

---

## LE GIVRE

### Une expérience au cours moyen et au cours supérieur

---

Le *Bulletin pédagogique* du 15 novembre avait apporté un article sur le givre et j'avais décidé d'en faire profiter mes élèves. Je dus attendre quelques jours avant que le temps voulût bien se prêter à mon expérience. Enfin un beau matin, alors que la campagne resplendissait sous le givre, je pus demander à mes bambins s'ils n'avaient pas remarqué quelque chose de particulier au retour de